

LES ACTIONS COLLECTIVES DE L'ISTF

Disposition à prendre à l'ouverture d'une mesure de protection

Public :
Familles,
tuteurs/curateurs
familiaux,
professionnels

Lieu :
Udaf ou lieu
extérieur

Objectif :
Communiquer sur le
service ISTF*
Répondre aux questions
des familles sur les
mesures de protection
Mise en place de la
mesure de protection
familiale

**Taille du
Groupe :**
NC

Durée :
2h

**Besoins /
Matériel :**
ordinateur,
vidéoprojecteur

Contenu de l'action :

Explication des différentes mesures de protection (sauvegarde de justice, habilitation familiale, tutelle, curatelles simple et renforcée) et de leur mise en place

Mise en place de la mesure : inventaire, compte rendu de gestion ...

Réponses aux situations individuelles

Finalité : Répondre aux questions des familles qui s'interrogent sur la mise en place d'une mesure de protection éventuelle pour un de leur proche. Informer des premières démarches à effectuer en tant que tuteurs et curateurs familiaux.